

<https://www.afpen.fr/FLASH-INFOS-Creation-du-nouveau.html>



# FLASH INFOS / Création du nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale



- Actualités -  
Date de mise en ligne : mercredi 16 novembre 2016

---

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de  
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

---

### **Premier pas réussi pour le lancement de la publication du décret.**

L'AFPEN vous informe que le décret portant sur la création du nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale vient d'être adopté par le Conseil Technique Ministériel qui s'est tenu mercredi 16 novembre au ministère de l'Éducation nationale.

L'AFPEN se félicite de ce premier pas administratif, fruit d'un long travail et d'échanges avec le ministère, les députés, les sénateurs et ses partenaires associatifs et syndicaux.

L'AFPEN remercie tous ceux qui soutiennent ce projet historique.

Le décret va être transmis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique le 28 novembre prochain, dernière étape avant sa présentation au Conseil d'État en vue de sa publication officielle qui marquera le lancement de la création du corps des psychologues de l'Éducation nationale.

L'AFPEN continue de porter auprès du ministère et de ses partenaires les engagements qui sont les nôtres concernant le nombre de postes ouverts aux concours de recrutement et la mise en place d'une architecture fonctionnelle pour ce nouveau corps.

Laurent Chazelas,  
président de l'AFPEN

---

### **COMMUNIQUÉ DE LA MINISTRE A PROPOS DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Adoption du décret statutaire et de la grille indiciaire en CTM

Suite au Comité Technique Ministériel du mercredi 16 novembre, la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'exprime par un communiqué de presse diffusé et disponible sur le site du ministère de l'Éducation nationale.

La Ministre confirme qu'une très large majorité des présents a adopté le décret statutaire et la grille indiciaire des psychologues de l'Éducation nationale.

La Ministre « reconnaît la place et le rôle des psychologues au sein du système éducatif » puis décline certains axes de leurs missions.

Le communiqué nous informe qu'un « nombre significatif de postes » sera ouvert aux nouveaux concours de recrutement du 1er semestre 2017, sans en fixer pour le moment le nombre. Il est précisé que le choix de l'intégration ou du détachement dans le nouveau corps pour celles et ceux qui sont en exercice cette année scolaire sera bien effectif le 1er septembre 2017 et que chacun « disposera d'un temps nécessaire pour se décider ». Ce temps devrait être de trois mois à compter du premier jour du mois suivant la publication du décret.

La grille indiciaire votée est celle des PE et des certifiés telle qu'adoptée dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations).

L'AFPEN se réjouit de la publication de ce communiqué officiel, témoignant ainsi de l'intérêt de la place des psychologues et de la psychologie au plus haut sommet de notre ministère.

Cet intérêt devrait dans le prolongement, trouver sa concrétisation par une présence de psychologues au sein des services de la DGESCO, auprès des Recteurs et des DSDEN, ce que l'association va continuer à défendre dans les semaines à venir.

Vous trouverez ci-dessous le lien pour accéder directement au communiqué sur le site du ministère.

[communiqué du site du ministère](#)

Pour le Conseil d'Administration de l'AFPEN  
Laurent CHAZELAS  
Président